

Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy

Dossier : 6211-13-011

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 18 janvier au 4 mars 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy par Smurfit-Stone inc.* a pris fin le 4 mars 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 22 décembre 2005 et en vertu des articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 18 janvier au 4 mars 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Smurfit-Stone inc. propose d'effectuer des arrosages aériens de phytocides sur une partie de ses terrains forestiers situés au nord de La Tuque et dans la MRC du Domaine-du-Roy, à proximité du réservoir Gouin. Ce projet s'inscrit dans le cadre de ses activités d'aménagement forestier qui prévoient, au cours de la prochaine décennie, la réalisation de travaux sur environ 2 000 ha par année dont la moitié, soit 1 000 ha, serait traitée par arrosage aérien de phytocides à action étendue, soit le glyphosate. L'épandage servirait majoritairement à dégager la régénération dans les peuplements résineux naturels et à préparer le terrain pour des plantations. Selon le promoteur, l'épandage de phytocides par voie aérienne permettrait de traiter des superficies qui autrement seraient délaissées pour des raisons économiques, étant donné leur difficulté d'accès ou leur forte densité de feuillus, et des secteurs considérés comme dangereux pour les travailleurs sylvicoles en raison de la quantité de débris au sol. Les activités annuelles d'épandage de phytocides auraient lieu entre le début d'août et la mi-septembre, là où le traitement vise à dégager la régénération, et de juin à septembre sur les terrains où il est prévu d'effectuer ultérieurement des plantations. Les coûts de ce programme décennal sont estimés à environ 363 000 \$ par année.

(Extrait du communiqué émis le 18 janvier 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- la durée de la période d'information et de consultation publiques ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le rôle du BAPE dans la procédure ;
- le contenu de la demande d'audience publique et la façon de procéder pour faire une demande ;
- le rôle du Secrétariat aux affaires autochtones dans le processus de consultation publique sur le projet, depuis l'avis de projet jusqu'à une éventuelle audience publique ;
- le rôle et la prise en compte des deux MRC touchées par le projet dans le déroulement d'une éventuelle audience publique.

Le projet

- La composition du produit utilisé pour l'épandage aérien, y incluant l'adjuvant ajouté ;
- les garanties des fournisseurs en regard de l'efficacité des phytocides ;
- le type d'avion utilisé pour l'épandage aérien ;
- la quantité de produit transporté à chaque voyage d'avion ;
- la précision en mètre du système GPS ;
- le choix des secteurs à traiter annuellement ;
- la méthodologie retenue pour mesurer le degré de toxicité du glyphosate ;
- le nombre de jours-heures nécessaires pour l'épandage sur un nombre d'hectares prévus ;
- la chaîne de travaux sylvicoles requis pour préparer les terrains dits inaccessibles, avant et après les épandages ;
- les précautions prises pour s'assurer de l'évacuation des êtres humains avant les épandages ;
- les mesures prévues en cas de déversement accidentel du produit ;
- les moyens de contrôle, d'évaluation et de suivi pour les cours d'eau touchés par les épandages ;
- les moyens pris pour évaluer l'efficacité des phytocides épandus sur le terrain ;
- l'accès au territoire aménagé par les réseaux routiers requis par le projet et la durée de vie de ces réseaux.

Les impacts sur la biodiversité

- Les impacts à court et à long terme du glyphosate sur la flore et la faune, plus particulièrement sur les oiseaux, les poissons et les insectes ;
- les répercussions de l'épandage du glyphosate sur la biodiversité, sur les humains et sur les cours d'eau ;
- les impacts cumulatifs de l'ensemble des projets forestiers qui ont recours à l'épandage de phytocides ;
- le choix de l'épandage de phytocides plutôt que le repeuplement.

Les impacts sociaux et culturels

- L'impact du projet sur les communautés autochtones : interdiction de chasse, de cueillette et de circulation après les épandages, coupe de bois, désherbage et déforestation ;
- l'interdiction de la cueillette de petits fruits durant toute la saison où l'épandage de phytocides serait effectué ;
- l'interdiction de circuler dans les secteurs traités durant une semaine après les épandages ;
- le statut des terres privées du promoteur en regard des revendications des Atikamekw ;
- la consultation des autochtones en amont des projets ;
- les droits ancestraux des autochtones versus l'utilisation de la forêt ;
- l'utilisation de substances de contrôle chimique en lien avec le principe de la saine gestion traditionnelle des écosystèmes (stratégie de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador).

Les impacts économiques

- L'impact du mode d'intervention par voie aérienne sur la main-d'œuvre ;
- la capacité d'écouler sur les marchés le bois coupé traité avec des phytocides ;
- la proportion de bois coupé dans la forêt privée du promoteur qui alimente l'usine de Smurfit-Stone inc. à La Tuque ;
- la pénurie de main-d'œuvre dans le milieu forestier.

Les autres questions

- Le choix du promoteur d'utiliser des phytocides en dépit de la décision du gouvernement d'en interdire l'usage sur les terres publiques depuis 2001 ;
- l'assujettissement à la procédure des projets d'épandage aérien sur 600 hectares et plus ;
- l'assujettissement à la procédure de la méthode utilisée et non du produit ;
- l'effet potentiel d'entraînement du projet actuel sur les autres compagnies forestières ;
- les activités autres que forestières du promoteur sur son territoire privé ;
- le choix du promoteur de favoriser les résineux aux dépens des feuillus ;
- la réglementation sur l'utilisation de phytocides en agriculture par rapport à celle qui s'applique en foresterie ;
- le rôle et la capacité de surveillance et d'intervention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en regard de tels projets ;
- l'absence d'évaluation des deux autres phytocides mentionnés dans l'étude d'impact.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque de La Tuque	575, rue Saint-Eugène, La Tuque
Ville de La Tuque, Bureau municipal du secteur Parent	2, rue de l'Hôtel de Ville, Parent
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	73, rue Kenosi, Wemotaci
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	24, rue Masko, Opitciwan

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
14 janvier 2006		<i>L'Écho de La Tuque</i>
14 janvier 2006		<i>L'Étoile du Lac</i>
17 janvier 2006	<i>Le Journal de Montréal</i>	
17 janvier 2006	<i>Le Journal de Québec</i>	
17 janvier 2006	<i>Le Nouvelliste</i>	
17 janvier 2006	<i>Le Quotidien</i>	
28 janvier 2006		<i>L'Écho de La Tuque</i>
28 janvier 2006		<i>L'Étoile du Lac</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
18 janvier 2006 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean	175	Site du BAPE
14 février 2006 Rappel de la séance d'information	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mercredi 15 février 2006 à 19 h 30
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Hélène Marchand, chargée d'édition et Clémence Plourde, technicienne en information
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Michel L. Mailhot, chargé de projet
Promoteur	Donald Blouin, consultant, Centre collégial de transfert et de technologie en foresterie Bernard Boies, président, Protecair Aviation Denis Jutras, responsable du projet, Smurfit-Stone inc. Jean Nantel, directeur des systèmes forestiers informatisés, Smurfit-Stone inc.
Assistance	32 personnes
Durée	2 heures 40

Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture entre autres dans l'hebdomadaire *L'Écho de La Tuque*, dans les quotidiens *Le Nouvelliste* et *Le Quotidien*, dans le journal *Le Monde forestier* ainsi que dans le site Internet *Cyberpresse.ca*.

De plus, le journal électronique *La Vie Rurale* a repris dans son site Internet presque en totalité le contenu du communiqué de presse émis le 18 janvier 2006 annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

La participation des autochtones

À la lecture du dossier, nous avons constaté que deux communautés autochtones, soit les Atikamekw d'Opitciwan et les Atikamekw de Wemotaci, pouvaient être concernées par les activités du *Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy*.

Une lettre du président du BAPE annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques a été envoyée à chacun des deux conseils : soit le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan et le Conseil des Atikamekw de Wemotaci. De plus, un centre de consultation a été ouvert dans chacune des communautés tel qu'il a été mentionné à la section *Les centres de consultation* du présent compte rendu.

Mentionnons en terminant que le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan a fait parvenir au BAPE par écrit ses commentaires sur le projet.

Québec, le 7 mars 2006

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Hélène Marchand, chargée d'édition et Clémence Plourde, technicienne en information